HAUTE AUTORITE DE REGULATION

DE LA COMMUNICATION ECRITE, AUDIOVISUELLE

ET NUMERIQUE

H A R C

DEMANDE D'AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE SOCIETE DE PRODUCTION

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Une (01) demande timbrée à cinq cents (500) Francs CFA adressée à la HARC ;
- Une (01) copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une (01) copie légalisée du certificat de nationalité togolaise ;
- Un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une (01) photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du Passeport Togolais ;
- Les fiches techniques (à retirer à la HARC) dûment remplies ;
- Une (01) copie des statuts de création de la société ;
- L'origine du financement ;
- Le capital social de la société ;
- La liste des actionnaires et leur part au capital social (en %) ;
- La liste des administrateurs, leurs fonctions, adresses et contacts téléphoniques ;
- La carte d'opérateur économique ;
- Le quitus fiscal ;
- Un (01) plan d'affaires sur cinq (05) ans ;
- Une (01) stratégie commerciale et de marketing ;
- Le plan du bâtiment abritant la société avec indication des salles techniques ;
- La liste des agents, leurs fonctions et leur profil ;
- Le nombre d'agents inscrits à la CNSS (pour le renouvellement).

NB : A- Le dossier à déposer à la HARC doit être en quatre (04) exemplaires identiques.
B - Les frais d'étude du dossier sont payés au moment du dépôt à la HARC contre reçu.
C- Les pièces d'état civil à fournir concernent le promoteur de la société et le directeur.